FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au
Règlement (CE) No. 1907/2006

VENZAR® 500SC

Version 3.0
Date de révision 24.11.2009 Réf.130000013306

Cette FDS est conforme aux normes et exigences réglementaires de la Belgique et peut ne pas satisfaire celles d'autre pays.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Informations sur le produit

Nom du produit	:	VENZAR® 500SC
Synonymes	:	B12782311
	:	DPX-B0634 500SC
Utilisation de la substance/du mélange	:	Herbicide
Société	:	Du Pont de Nemours (Belgium) BVBA Antoon Spinoystraat 6 B-2800 Mechelen Belgique
Téléphone	:	+32-(0)-15-288.740
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	:	+352-3666-6543
Adresse e-mail	:	sds-support@che.dupont.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	No.-CAS	No.-CE	Classification	Concentration [%]
Lenacil	2164-08-1	218-499-0	N; R50/53	50
Éthane-1,2-diol	107-21-1	203-473-3	Xn; R22	>= 1 - < 10

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux	:	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Inhalation	:	Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Consulter un médecin après toute exposition importante.
Contact avec la peau	:	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.

Contact avec les yeux	:	Maintenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15-20 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Ingestion	:	Appeler un médecin. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Si la victime est consciente: Se rincer la bouche à l'eau.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié	:	Eau pulvérisée, Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone (CO2),
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	:	Jet d'eau à grand débit, (risque de contamination),
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Dioxyde de carbone (CO2) oxydes d'azote
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	:	Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.
Autres informations	:	Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. (pour les petits feux) Si l'endroit est fortement exposé au feu et si les conditions le permettent, laisser brûler car l'eau peut accroître la pollution de l'environnement. Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles	:	Contrôler l'accès à la zone. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
Précautions pour la protection de l'environnement	:	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Méthodes de nettoyage	:	Méthodes de nettoyage - déversement mineur Enlever avec un absorbant inerte. Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Méthodes de nettoyage - déversement important Contenir le déversement,

absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13). Les déversements importants devraient être récupérés mécaniquement (par pompage) pour être éliminés. Récolter les fuites de liquide dans des conteneurs scellables (métal/plastique).

Conseils supplémentaires : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger : A n'utiliser que conformément à nos recommandations. Porter un équipement de protection individuel. Équipement de protection individuel, voir section 8. N'utiliser que du matériel propre. Veiller à une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Eviter de respirer des vapeurs lors de l'ouverture des conteneurs. Préparer la solution de travail comme indiqué sur l'(les) étiquette(s) et/ou la notice d'emploie. Utiliser le plus tôt possible la solution de travail préparée - Ne pas stocker. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne jamais retourner du produit non utilisé dans le récipient de stockage. Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8).

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur original. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun. Conserver à l'écart de(s): Bases

Autres données : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type Type d'exposition	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Éthane-1,2-diol	107-21-1	TWA	52 mg/m3 20 ppm	02 2006	EU ELV

		STEL	104 mg/m3 40 ppm	02 2006	EU ELV
		SKIN_DES		02 2006	EU ELV
			Peut être absorbé par la peau.		
		TWA Aerosol.	52 mg/m3 20 ppm	06 2007	OEL (BE)
		STEL Aerosol.	104 mg/m3 40 ppm	06 2007	OEL (BE)
		SKIN_DES Aerosol.		06 2007	OEL (BE)
			Peut être absorbé par la peau.		

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Activités de fabrication et de transformation: Demi-masque avec filtre à particules FFP2 (Norme Européenne 149).

Protection respiratoire : Application plein champ et serre: N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols. Demi-masque avec filtre combiné vapeurs/particules A2/P2 (EN 141)

Protection des mains : Matériel: Caoutchouc nitrile
Épaisseur du gant: 0,4 - 0,7 mm
Temps d'utilisation: 480 min
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact., L'aptitude des gants pour un poste de travail spécifique devrait être discuté avec le fournisseur de gants de protection.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection de la peau et du corps : Activités de fabrication et de transformation: Vêtement complet Type 5 + 6 (EN ISO 13982-2 / EN 13034)

Application plein champ et serre: Vêtement complet Type 3 (EN 14605)

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées

au poste de travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Pour protéger l'environnement, enlever et laver tout équipement protecteur contaminé avant la réutilisation. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Mesures de protection : Inspecter tous les vêtements de protection contre les agents chimiques avant leur utilisation. En cas de dommage chimique ou physique, ou en cas d'une contamination, les vêtements et les gants doivent être remplacés.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme	:	liquide,
Couleur	:	blanc,
Odeur	:	sans odeur,
pH	:	5,9 - 6,2 à 10 g/l (20 °C) donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	98 °C
Point d'éclair	:	> 98 °C
Température d'auto-inflammabilité	:	530 °C
Propriétés comburantes	:	Le produit n'est pas oxydant.
Propriétés explosives	:	Non-explosif
Pression de vapeur	:	, Non disponible pour ce mélange.
Densité	:	1,13 mg/l à 20 °C

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter	:	Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
Matières à éviter	:	Incompatible avec des bases.
Réactions dangereuses	:	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50/ rat: > 2 000 mg/kgMéthode: OCDE Ligne directrice 423 (Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité aiguë par inhalation
• Lenacil : CL50/ 4 h/ rat : > 5,12 mg/l

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50/ rat > 2 000 mg/kg
Méthode: OCDE Ligne directrice 402
(Information concernant le produit lui-même)
Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Irritation de la peau : lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau Méthode: OCDE Ligne directrice 404 (Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Irritation des yeux : lapin
Résultat: Pas d'irritation des yeux Méthode: OCDE Ligne directrice 405 (Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Sensibilisation : Essai de Maximilisation cochon d'Inde Résultat: Dans les tests sur les animaux, n'a pas provoqué de sensibilisation par contact avec la peau. Méthode: OCDE Ligne directrice 406 (Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Evaluation des propriétés mutagènes
• Lenacil : N'a pas montré d'effets mutagènes lors des expérimentations animales., Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Evaluation de la cancérogénicité
• Lenacil : N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales., Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Evaluation des propriétés toxiques pour la reproduction
• Lenacil : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité., Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité)

Biodégradabilité : Difficilement biodégradable. Estimation basée sur les données obtenues à partir du composant actif.

Bioaccumulation : Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT). Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Toxicité pour le poisson
• Lenacil : CL50 / 96 h/ Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) : > 2,0 mg/l

Toxicité pour les algues : / CE50r/ 72 h/ Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes): 0,022 mg/l
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

(Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité aquatique
• Lenacil : / CE50/ 48 h/ Daphnia magna: > 8,4 mg/l

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales. Doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides. Eliminer comme produit non utilisé.

Numéro du code européen des déchets : 020108: déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR

Classe:	9
Groupe d'emballage:	III
Code de classification:	M6
No. HI:	90
Numéro ONU:	3082
No. Etiquetage:	9
Nom d'expédition:	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (Lenacil)

Autres informations : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport aérien., Classification facultative selon la prescription particulière A97 de la IATA.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage selon les Directives CE

Symbole(s) : N Dangereux pour l'environnement

Composants dangereux: Lenacil

Phrase(s) R : R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S :

S 2	Conserver hors de la portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en

	prenant toutes précautions d'usage.
S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
SP 1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.).
SPe3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non-traitée par rapport aux points d.eau (voir measures anti-dérive).

Étiquetage exceptionnel pour mélanges spécials : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

16. AUTRES DONNÉES

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Autres informations

Consulter les informations de sécurité de DuPont avant utilisation., Prendre connaissance du mode d'emploi sur l'étiquette.

® Marque déposée de E.I. du Pont de Nemours and Company

Les changements significatifs par rapport à la version précédente sont signalés avec une double barre.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. L'information ci-dessus ne se rapporte qu'à la(aux) matière(s) spécifiquement désignée(s) ici et peut ne pas être valable pour cette(ces) matière(s) utilisée(s) mélangée(s) à toutes autres matières ou utilisée(s) dans tout processus ou si la matière est modifiée ou transformée, à moins que le texte ne le spécifie.